

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2020

Le 29 septembre à 20h30

Présents : BORIE Simon, CRUEGHE Thierry, DELZANGLES Jacques, RIGAUDIERE Vincent, CONDAMINE Géraud, BORNES Jérémie, REALLON Marianne, BADUEL Christine, VIGIE Cécile

Excusés : Marc FLAGEL

Désignation membres CCID

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales du 15 mars et 28 juin 202.

Pour cela il est nécessaire de désigner 24 personnes susceptibles d'être nommés commissaires de la CCID. Le choix de 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants) sera fait par la Directrice départementale des Finances Publiques jusqu'à la fin du mandat municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré désigne les 24 personnes suivantes :

- | | |
|----------------------|----------------------|
| - Christine BADUEL | - Nicolas MERCIER |
| - Simon BORIE | - Serge AUDRY |
| - Jérémie BORNES | - Jacques ROUX |
| - Géraud CONDAMINE | - Jean Marc BOS |
| - Thierry CRUEGHE | - Germaine MAS |
| - Jacques DELZANGLES | - Yves FOURNIER |
| - Marc FLAGEL | - Serge PIGANIOL |
| - Marianne REALLON | - André LAVEISSIERE |
| - Vincent RIGAUDIERE | - Karine SERGUES |
| - Cécile VIGIE | - Dominique FOURNIER |
| | - Nathalie RIVIERE |
| | - Christine MARTIAL |
| | - Annouk SURRET |
| | - Aurore LABROUSSE |

Désignation membres CIID

Simon BORIE
Cécile VIGIE

Inscription des membres du Conseil Municipal aux commissions de la CABA

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la possibilité d'assister aux commissions de la CABA. Il remet à chacun d'entre eux une feuille d'inscription pour ceux qui en font le souhait.

Admission en non valeurs

Monsieur le Maire fait part d'une créance restant à recouvrer pour un montant de 36.76 €. Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'admettre en non valeur la somme de 36.76€.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire détaille la décision modificative qu'il convient de prendre afin de régulariser les sommes en attentes non prévues dans le budget primitif. Elle se présente de la manière suivante :

En investissement :

231 -000	- 4 000 €
2157-000 (tracteur)	+ 2 000 €
2051-000 (site internet)	+ 2 000 €

Adoption de la DM à l'unanimité.

Contrat d'assurance statutaire Yvelin.

Monsieur le Maire explique que le Conseil d'Administration du CDG15 a attribué le nouveau marché au groupement d'assureurs COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE / ACTE VIE. Il propose le renouvellement du contrat d'assurance pour la période 2021-2024, le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat

Questions diverses :

- L'entreprise Bergheaud a prévu de faire les travaux de voirie à Cornet le lundi 5 octobre. Le regard en face de Mr Le Bozec doit être agrandi car il y a des soucis suite aux fortes pluies. Concernant les subventions, nous sommes dans l'attente d'une subvention exceptionnelle pour les travaux de voirie.
- Etang commun, la police de l'eau (Office Français de la biodiversité) est passée en août à la mairie concernant un problème de rigole. Monsieur le Maire a reçu une convocation pour le 13 octobre dans le cadre d'une enquête judiciaire (travaux sans autorisation). Des analyses d'eau ainsi que des relevés ont été effectués. Le CPIE a été contacté par Monsieur le Maire pour fournir un rapport pour l'enquête.
- Il faut réunir la commission environnement pour le chemin à Lacombe et le financement d'un ponton avec la CABA.
- Maison Puéchavy à Cornet, classé bien sans maître est en cours.
- Bonus Ruralité pour les travaux de menuiseries de la Mairie pour des travaux en 2020-2021.

Informations :

Simon fait part au Conseil de la tenue du CCAS et de la distribution des colis à domicile et des jouets sur permanence à la Mairie. Il demande aussi la possibilité de mettre en place

un défibrillateur sur la commune.

Cécile fait part d'une demande qu'elle a reçue d'une enseignante de l'Enlly qui recherche un logement pour une élève qui doit effectuer un stage en février et en juin juillet à la ferme du Combelou.